ADMISSION VERS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

12

Convention académique relative à l'intégration des formations privées dans Affelnet-Lycée - mars 2024.

Les représentants légaux et les élèves concernés doivent adhérer au projet éducatif et pédagogique de l'établissement privé. Ces formations nécessitent **obligatoirement** un **engagement financier** lié aux droits d'inscription, en plus des frais de scolarité.

FORMATIONS D'ACCUEIL CONCERNEES

- 1ère année de CAP, 2de professionnelle, 2de générale et technologique

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Jusqu'au 24 mai

Candidature

- Contactent l'établissement sollicité afin de connaître le projet éducatif et pédagogique, ainsi que les modalités d'admission et d'inscription.
- Demandent un entretien avec le directeur de l'établissement sollicité.

Du 6 mai au 27 mai

Formulation des vœux

- Confirment leurs demandes dans le cadre du Service en Ligne Affection (SLA).

Vœux en **2de GT** : Pour les élèves issus du privé, pas de saisie obligatoire du ou des voeux correspondants, la confirmation d'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

À partir du 6 mai au 14 juin (12h)

Saisies dans Affelnet-Lycée

- Saisie, pour les élèves n'utilisant pas SLA, du vœu correspondant à la formation souhaitée.

Vœux en **2de GT** : Pour les élèves issus du privé, pas de saisie obligatoire du ou des voeux correspondants, la confirmation d'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL PRIVE

Jusqu'au 7 juin

Réalisation d'entretien

- pour chaque élève candidat afin d'apprécier la validité de la candidature.

Transmission des avis aux établissements d'origine et aux représentants légaux des élèves

- Ces avis doivent être transmis dans les meilleurs délais.

Jusqu'au 14 juin (14h)

Décisions dans Affelnet-Lycée *(cf. tutoriel : module « travail en commission »)*

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève ayant formulé un vœu dans l'établissement. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **la candidature de l'élève ne pourra pas être validée dans Affelnet-Lycée.**

Au plus tard le 7 juin

Élèves inscrits en 2de GT (uniquement)

- Transmission à la DSDEN avec copie au SAIO de la liste de tous les élèves inscrits dans l'établissement

RESULTAT

Les établissements privés sous contrat éditent et transmettent les propositions d'admission aux représentants légaux à l'issue du tour Affelnet-Lycée.